



Compte-rendu du comité de pilotage du 31 janvier 2022

Site Natura 2000 n° FR 9402005 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia »

Nom	Structure	Présent	Diffusé
ORSINI Pierre	Maire de Poggio Marinaccio	✓	✓
FEDERICI Balthazar	VP Communauté de communes Castagniccia-Casinca	Excusé	✓
PACCINI Anne-Laure	DDTM 2B	✓	✓
M. le directeur de l'Agence de Tourisme de la Corse	ATC	Absent	✓
Mme la déléguée régionale de l'ONCFS	ONCFS Corse	Absent	✓
M. le directeur de la DREAL Corse	DREAL Corse	Absent	✓
M. le directeur de l'OEC	OEC	Absent	✓
M. le directeur de l'ODARC	ODARC	Absent	✓
M. le directeur du centre régional de la propriété forestière	CRPF Corse	Absent	✓
M. le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse	Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse	Absent	✓
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse	Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse	Absent	✓
M. le président du CEN Corse	CEN Corse	Absent	✓
M. le président de la fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse	Fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse	Absent	✓

Giacometti Oriane	OFB	✓	✓
SIMEONI Gilles	Président du Conseil exécutif de Corse	Absent	✓
VESCOVALI Claire	ONF	Excusé	✓
PAOLACCI Antoine	ONF	Excusé	✓
VIOLLAT Martin	Communauté de Communes Castagniccia- Casinca	✓	✓
M. le président du Parc naturel de la Corse	PNRC	Absent	✓

Ordre du jour

- Proposition des modalités de vote et vote pour le renouvellement du président du Copil et de la collectivité structure porteuse
- Point sur l'état du site et des actions entreprises
- Point sur l'état de conservation de l'écrevisse

La réunion débute à 9h45. Martin Viollat (animateur Natura 2000 Castagniccia-Casinca) présente l'ordre du jour puis fait un rappel des caractéristiques du site et de sa situation administrative. Le dernier copil a eu lieu en 2014. La communauté de communes de la Castagniccia-Casinca a récupéré le portage du site à la fusion des intercommunalités en 2017, et est sous le pilotage de la DDT 2B. L'animation du site a été reprise à l'arrivée de l'animateur en 2019. Le DOCOB a été approuvé en 2010. Un sentier découverte a été créé en 2016, suivant la fiche action 18 du docob, formant de boucle de 3,5 kilomètres.

Le site a été classé pour la présence d'écrevisses à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* et pour ses forêts de châtaigniers. A noter que le site possède 2 ZNIEFF dont une de type I. Cependant avec les nombreuses intempéries, sécheresses et crues, l'espèce n'a plus été observée dans les ruisseaux depuis 2003. Elle subsiste en revanche dans le ruisseau du Polveroso en dehors du site, d'après les dernières études datant de 2018.

Vote de la structure porteuse :

La communauté de communes de la Castagniccia-Casinca présente sa candidature pour son renouvellement. La commune de Poggio Marinaccio vote favorablement. Antoine Poli, président de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, absent et excusé pour cette réunion, a remis une délégation de pouvoir en faveur de Pierre Orsini. La communauté de communes Castagniccia-Casinca est désignée structure porteuse pour le site Natura 2000 FR9402005 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » **pour une durée de 3 ans.**

La communauté de communes doit délibérer en conseil communautaire pour la décision.

Vote de la présidence du Copil :

Martin Viollat rappelle que l'actuel président du comité de pilotage et de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca Antoine Poli est excusé et a délégué son pouvoir en faveur de Pierre Orsini.

Pierre Orsini présente sa candidature et vote.

Pierre Orsini est élu président du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9402005 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » **pour une durée de 3 ans.**

Actions entreprises

La mise en valeur du site par son sentier Natura 2000 et la communication ont été les axes les plus développés dans la gestion du site.

7 panneaux de présentation du site et de ses enjeux habitats et espèces en format A2 ont été fabriqués pour être déposés en mairie pour la somme de 280,00€ HT. 6 panneaux directionnels « sentier Natura 2000 » pour flécher le parcours ont également été rajoutés, fabriqués par « I Chjassi muntagnoli » et installés par le maire lui-même pour la somme de 530,00€ HT et financés par la DDT 2B à 80%. Une portion du sentier a également été réaménagée pour la somme de 900,00€ HT.

Afin de sensibiliser, 2 vidéos, une de présentation du site et de la commune par le maire, et une autre de présentation du sentier Natura 2000 par l'animateur ont été réalisées et diffusées.

A noter que la population de la commune est déjà sensibilisée à l'importance du site.

Une journée a été consacrée à une visite guidée par l'animateur sur le sentier Natura 2000 pour les juniors de l'équipe de rugby de Lucciana avec Vacances apprenantes. Cette action a été relayée sur corse-matin.

Depuis 2019, l'entretien du sentier est réalisé par la communauté de communes de Castagniccia-Casinca par le moyen d'une convention passée avec l'ACI.

En novembre 2021, les informations relatives au sentier Natura 2000 ont été mises en ligne sur SIN2.

Une intervention de l'animateur a été réalisée en 2021 sur le hameau de Lutina par l'animateur Natura 2000 dans le cadre d'une évaluation d'incidence pour la construction de chalets en bois.

Comme stipulé en fiche action n°14, un agriculteur a réalisé avec l'appui de l'animateur une demande de subvention FEADER de 19200,00 € HT pour l'entretien de 2,5 hectares de forêt de châtaigniers, qui est l'habitat 9260 et classé d'intérêt communautaire prioritaire. L'entretien des châtaigniers est une fiche action prioritaire. Actuellement le dossier est en cours d'instruction auprès de la Collectivité de Corse. **En cas de validation de la subvention, le CEN Corse pourrait être sollicité pour la préparation d'un cahier des charges relatif à cette action afin des préserver la faune et la flore remarquable.**

Plan d'action prévisionnel

Le balisage du site Natura 2000 sera effectué prochainement par la CDC.

Pour l'instant aucun comblement de la portion de berge effondrée du ruisseau d'Arche près de la fontaine de l'Acqua accitosa ne sera réalisé.

En fiche action n°2 du DOCOB il est précisé qu'il est nécessaire de faire un suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches. La dernière prospection pour déterminer la présence d'écrevisses à pattes blanches a eu lieu en 2018 dans le ruisseau du Polveroso aux abords du site Natura 2000. **Une prospection sur le site sera effectuée en 2022 sur la période juin-juillet par l'OFB afin de d'évaluer la population sur le site.**

Un rapprochement avec Marie-Cécile Ruis de l'OCIC (observatoire des insectes) devra être effectué afin de déterminer s'il y a présence du Porte-queue de Corse sur le site. **Une fiche action sera proposée et pourra être ajoutée par décision du copil en ce sens.**

Le conservatoire botanique CBNC devra être sollicité afin de prospecter et vérifier s'il y a développement d'espèces envahissantes. **Pour cela la proposition de création d'une fiche action sera proposée aux membres du comité de pilotage.**

La présence constatée de chiroptères (petit et grand rhinolophe) pourrait déboucher sur une proposition de gestion de leurs habitats sur le site avec l'appui du GCC (groupe chiroptères Corse). **Il faudra préparer une fiche action à soumettre au copil en ce sens.**

Ces 3 propositions de fiches action seront soumises au comité de pilotage et validées par retour de mail des membres du copil ou par absence de réponse dans le délai d'un mois.